

Calendrier 100 % santé

2019



Plafonnement des tarifs du panier « 100 % santé » en audiologie et en dentaire



AIDES AUDITIVES

Augmentation de 100 € du remboursement

(SS + complémentaire)

2020



« 100 % santé » garanti en optique



et pour une partie du panier dentaire



AIDES AUDITIVES

Le plafond des tarifs du panier « 100 % santé » sera abaissé de 200 €, et le remboursement augmentera de 50 €

(soit 250 € de reste à charge en moins en moyenne).

2021



« 100 % santé » garanti dans les 3 secteurs (audiologie - dentaire - optique)

- Développement d'actions de prévention
- Accès aux professionnels et aux soins favorisés